

députés ou 20 sénateurs demandent que le décret ou règlement soit annulé, la motion devra être débattue et mise aux voix.

Lorsque le Canada applique des sanctions économiques, aucun effort ne doit être ménagé pour en minimiser les coûts pour nos gens d'affaires et nos travailleurs. Chaque fois qu'il sera possible de le faire, les restrictions devraient, par exemple, être appliquées de façon prospective pour permettre l'exécution des contrats en vigueur. Lorsque des coûts pour les Canadiens sont inévitables, les programmes du gouvernement pourraient être adaptés pour aider ceux qui porteront le fardeau des sanctions. Cela a été fait en 1980 lorsque les programmes de soutien des prix céréaliers ont été utilisés pour aider les producteurs affectés par la déprime des prix céréaliers qui a découlé de la participation du Canada à l'embargo céréalier décrété contre l'Union soviétique. L'expérience canadienne de l'application de sanctions économiques comporte peu de cas de demandes d'indemnisation directe. Mais nous n'excluons pas la possibilité que le gouvernement puisse vouloir, dans certaines circonstances, envisager la nécessité d'un programme pour indemniser les Canadiens et les personnes au Canada qui sont défavorisés par l'application de sanctions économiques. L'article 6 du projet de loi C-53 prévoit cette possibilité.

Le projet de loi C-53 nous permettra enfin de nous adapter à l'évolution des relations internationales. Il reflète le nouveau caractère des affaires internationales. La *Loi sur les mesures économiques spéciales* cadrera avec la politique traditionnelle du Canada, qui consiste à chercher des solutions multilatérales aux problèmes internationaux. Et elle sera un utile ajout aux options pacifiques dont dispose le gouvernement pour contrer les menaces posées à la paix ou à la sécurité internationale.

J'espère que tous les honorables députés verront l'utilité de cet important projet de loi et qu'ils l'adopteront rapidement de sorte que d'autres options puissent être envisagées pour régler efficacement la situation haïtienne en particulier et les autres situations qui pourraient se présenter dans l'avenir.

Je vous remercie.